

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire **le Vendredi 10 juillet à 18 h 15** sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO, Maire.

Monsieur le Maire débute la séance en constatant le quorum (qui peut être réduit au tiers des présents du fait des dispositions réglementaires liées à l'état d'urgence) et en remerciant les conseillers municipaux pour leur présence et leur mobilisation.

Il précise que cette séance sera brève n'étant consacrée qu'à un seul point.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Il indique que tous les conseils municipaux de France se réunissent ce jour pour procéder à l'élection des délégués des conseillers municipaux et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs dont le scrutin est prévu le 27 septembre prochain.

Il rappelle qu'il y a 33 conseillers municipaux en fonction à Vernouillet et que ceux-ci sont délégués de droit.

Concernant la ville de Vernouillet, il y a lieu de procéder à la désignation des suppléants, au nombre de 9.

Monsieur le Maire explique les modalités de l'élection des suppléants en rappelant qu'il s'agit d'un scrutin de liste (complète ou non), à la proportionnelle, à la plus forte moyenne, ordonnée et respectant la parité.

Selon ce principe, la liste « Vernouillet notre Ville » détiendrait donc 7 sièges et la liste « le Changement c'est vous » détiendrait 2 sièges.

Monsieur le Maire rappelle ce qu'est le SENAT, son rôle et son fonctionnement et les modalités de son renouvellement.

Il procède ensuite à la constitution du bureau électoral. Il précise qu'il est président de droit et appelle ensuite les deux conseillers municipaux les plus âgés (*Gisèle QUERITE et Josiane EMOND*) et les deux plus jeunes (*Kûbra ONAL et Faiçal CHBABI*).

Il désigne *Sabrina VIGNY* comme secrétaire de séance.

Il n'y a pas d'objection à la constitution du bureau de vote.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir le scrutin et fait l'appel des conseillers et des pouvoirs.

Il est constaté que deux listes ont été déposées ; une au nom de « *Vernouillet notre ville* » et l'autre au nom de « *le Changement c'est vous* ».

Monsieur le Maire procède à son propre vote et appelle ensuite les conseillers dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

Le bureau de vote est réuni et procède ensuite au dépouillement.

33 suffrages sont exprimés.

- 25 suffrages ont été obtenus pour la liste « *Vernouillet Notre Ville* »
- 4 suffrages ont été obtenus pour la liste « *le Changement c'est vous* »
- 2 bulletins nuls
- 1 bulletin blanc

La répartition des sièges est la suivante :

- 8 sièges de suppléants pour la Liste « *Vernouillet Notre Ville* » :
 - M. Daniel FRARD
 - Mme Caroline POMMEREAU
 - M. Maurice SIADOUA
 - Mme Siware AGREBI
 - M. Mickaël HAMELIN
 - Mme Martine VIVES
 - M. Joël LESAGE
 - Mme Marie-France MARY
- 1 siège de suppléant pour la Liste « *Le Changement c'est vous* » :
 - Mme Agnès LANGLOIS

Le scrutin est clos 18 h 45.

Madame QUERITE prend la parole pour regretter l'erreur d'interprétation du scrutin de liste de la liste « *le Changement c'est vous* » expliquant ainsi les votes « nuls » de cette liste.

En effet, deux listes ont été jointes dans une enveloppe dont une des deux est raturée. Ce Vote est donc considéré comme un vote « nul ».

Monsieur le Maire invite ensuite le bureau électoral à venir signer le procès-verbal de la séance.

Il donne ensuite quelques informations sur la prochaine date du conseil municipal prévue le 16 ou le 23 septembre et sur le pique-nique républicain organisé le 13 juillet avant de souhaiter de bonnes vacances à l'ensemble des conseillers.

La séance s'est clôturée à 18 h 50.